

Philippe Fatras
Association « C du Vent »
Dourguelen
29380 Bannalec
Tel :06.60.78.58.59
e-mail : cduvent@tiscali.fr

Mr Gonthier Friederici
Préfet du Finistère
S/c de Mr Michel Papaud
Secrétaire Général

Préfecture du Finistère
42 quai Duplex
29000 Quimper

Bannalec, le 10 décembre 2006

Monsieur le Préfet,

Notre association a attiré votre attention sur la **sécurité des parcs éoliens** à de nombreuses reprises dans nos courriers des 9 et 30 octobre 2005.

Dans votre courrier du 17 03 06, ci-joint, vous nous précisez que : « *la nécessité de mesures générales en la matière n'a pas été retenue.* »

Une chute de pale s'est produite à Pleyber-Christ dans la nuit du 6 au 7 Octobre 2006, il s'agit du troisième incident de ce type au lieu-dit « la butte du Télégraphe ». C'est avec intérêt et satisfaction que nous avons pris connaissance de votre arrêté du 12 octobre 2006 portant sur la suspension d'activité du site en vue de la mise en sécurité des lieux.

Cette question de **sécurité publique** n'est toutefois pas propre au site du Télégraphe et d'autres incidents se sont déjà produits en Finistère et en France. Le week-end dernier une éolienne de trente mètres de haut s'est effondrée dans une zone industrielle de Bondue près de Lille, ne faisant, heureusement, que des dégâts matériels. Un tel accident un jour de semaine aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Le vent ne soufflait qu'à 90 km à l'heure et l'éolienne venait d'être contrôlée au mois de juillet dernier.

Tous les sites éoliens en fonctionnement à ce jour sont aisément accessibles au public : visiteurs, visites organisées, groupes scolaires etc..., certains sont très proches de voies de circulation et sont équipés de parkings aménagés au pieds des machines . Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de **sites industriels, donc, dangereux.**

Il nous paraît important, qu'au nom de la sécurité publique, vous puissiez imposer aux exploitants éoliens des clôtures à une distance qui sécuriseraient les sites en cas de projections de pales. Cette sécurité élémentaire devra, elle aussi, s'imposer aux permis de construire en cours et à venir.

Espérant une réponse positive de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le préfet, à notre haute considération.

Philippe FATRAS
Président Association C du Vent